



CONCOURS EXTERNE ET INTERNE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL
DE 2^{ème} CLASSE

Session 2021/2022

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Le 10 mars 2022

ÉPREUVE ÉCRITE DE FRANÇAIS

Une épreuve écrite de français comportant :

- à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte ;
- des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire.

Coefficient : 3

Durée : 1 heure trente minutes

Important :

- Il vous est demandé d'indiquer vos réponses sur la copie à l'aide d'un stylo à encre bleue ou noire.
- Les brouillons ne seront pas ramassés.
- Aucun signe distinctif (nom, prénom, n° de convocation, signature...) ne doit apparaître sur votre copie et votre sujet.
- Votre identité devra uniquement être reportée dans le coin cacheté de la copie.
- Vous rabattrez la partie noircie et **collerez uniquement les bords avec un bâtonnet de colle.**

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Ce document comporte 4 pages (y compris celle-ci)

QUESTIONS

A/ COMPRÉHENSION :

- 1) À partir du texte proposé, comment comprenez-vous l'enjeu du développement durable porté par l'agenda 2030 ?
- 2) Selon vous, l'Agenda 2030 doit-il être porté et mis en œuvre à égalité par tous les pays et acteurs du monde ?
- 3) Un suivi et une évaluation de ce projet sont-ils prévus et selon quelles modalités ?

B/ ORTHOGRAPHE / GRAMMAIRE / CONJUGAISON :

- 1) Donnez un ou plusieurs synonyme(s) aux mots suivants :

- a) Développement
- b) Transversal
- c) Coopération
- d) Transition

- 2) Donnez un ou plusieurs antonyme(s) aux mots suivants :

- a) Prospérité
- b) Sobriété
- c) Faveur

- 3) La phrase suivante comporte plusieurs fautes qu'il vous est demandé de repérer et corriger.

Présentez votre réponse sous forme d'un tableau à 2 colonnes, en inscrivant à gauche le mot à corriger et à droite la correction proposée :

« Le développement durable est un enjeux crucial pour la planète d'ou la mobilisation générale qu'il engendre. En effet, il implique l'adésion de beaucoup d'acteur tel que les pays, les institutions dont les collectivités territoriales. Face à l'enjeux, la réponse ne peux qu'être globale et consserté ; d'où son efficacité. »

- 4) Donnez le mode et le temps des verbes soulignés dans les phrases suivantes :

- a) Les 17 objectifs de développement durable et leurs 169 cibles forment le cœur de l'agenda 2030.
- b) L'Agenda 2030 a fusionné l'agenda du développement et celui des Sommets de la Terre.
- c) Tous les pays devront mais doivent déjà mettre en œuvre l'intégralité de l'agenda, avec le même degré d'ambition, tout en tenant compte de la variété des situations.

AGENDA 2030 : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU - Organisation des Nations Unies - ont adopté le programme de développement durable intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision et une ambition de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et les inégalités et en assurant sa transition vers un développement durable, écologique et solidaire à l'horizon 2030.

L'Agenda 2030 a fusionné l'agenda du développement et celui des Sommets de la Terre. Il est universel, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud. À cet égard, tous les pays sont « en voie de développement durable ». Avec ses 17 Objectifs de développement durable et 169 cibles (ou sous-objectifs), il dessine une feuille de route détaillée et couvrant pratiquement toutes les questions de société.

Les 17 Objectifs développement durable (ODD) doivent être atteints collectivement et mis en œuvre aussi bien par les pays industrialisés et pays en développement. Les Nations unies ont mis en place un dispositif de suivi et de bilan à la hauteur de cette ambition ; à la fois universel et régulier, il est également transparent et orienté vers des résultats à atteindre. Il associe un dispositif statistique solide pour évaluer la progression des pays et du chemin leur restant à parcourir, à un mécanisme de redevabilité incitant les pays à la réalisation d'états des lieux et de revues annuelles de mise en œuvre dans une instance dédiée.

Que sont les objectifs de développement durable ?

Les 17 objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles forment le cœur de l'agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...

L'agenda 2030 se caractérise également par la reconnaissance des liens intrinsèques entre les différentes thématiques ainsi que la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs, institutionnels comme ceux de la société civile.

Les objectifs de développement durable, par leur caractère ambitieux et transversal, soulèvent de nombreux enjeux pour les prochaines années :

- Assurer un état des lieux réaliste, puis mettre en œuvre un suivi rigoureux des progrès réalisés et identifier les domaines d'amélioration possible.
- Créer une dynamique d'appropriation des objectifs de développement durable par les territoires, la société civile, le secteur privé et les citoyens.
- Favoriser un contexte de coopération : diffuser les bonnes pratiques et construire un cadre de coopération entre les acteurs pour mener des actions conjointes.

Tous les pays devront mais doivent déjà mettre en œuvre l'intégralité de l'agenda, avec le même degré d'ambition, tout en tenant compte de la variété des situations. Ils sont invités à rendre compte annuellement de leurs progrès devant le forum politique de haut niveau des Nations unies.

Dans la lignée de son engagement international et de sa mobilisation en faveur du développement durable, la France souhaite être exemplaire et s'est engagée sans attendre sur la mise en œuvre nationale des objectifs de développement durable.

Une feuille de route sur la mise en œuvre par la France

Au travers de l'élaboration d'une feuille de route, la France a réaffirmé son engagement à mettre en œuvre les objectifs de développement durable tant sur le plan national qu'international. Il s'agit d'assurer la cohérence des politiques publiques afin qu'elles répondent aux objectifs de développement durable et de renforcer la synergie dans la mise en œuvre entre l'agenda 2030 et l'accord de Paris.

L'élaboration de la feuille de route sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable par la France a été pilotée en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Un comité regroupant les parties prenantes (ministères, parlementaires, société civile...) a veillé à la coordination de son élaboration et à la mobilisation de l'ensemble des communautés.

La feuille de route de la France, adoptée le 20 septembre 2019, a défini six enjeux que la société française doit relever :

- Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous.
- Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité.
- S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable.
- Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables.
- Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des objectifs de développement durable, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale.
- Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

Source : *Ministère de la transition écologique – Publication du mercredi 20 octobre 2021.*